

Zones industrielles

Le ministère active l'option de location

● **1.000 hectares sont actuellement mis à la disposition des investisseurs désireux de s'installer au sein des zones industrielles (ZI) via la formule de location. Une formule avantageuse que les collectivités territoriales sont invitées à promouvoir.**

Les besoins des industriels ne cessent de se développer depuis le lancement du Plan d'accélération industrielle, sans que cela ne s'accompagne d'une nouvelle politique des prix pour la cession des lots dans les zones industrielles. Le ministre du Commerce et de l'industrie, qui a été interpellé par le groupe du PAM à la Chambre des représentants, semblait conscient de l'urgence d'agir en vue de créer un nouveau climat pour les investisseurs désireux de s'installer au sein de ces zones. «Il faut savoir que le

ministère se charge de la planification dans ce domaine et qu'il n'est pas l'unique intervenant. Jusqu'à présent, nous avons réalisé un inventaire des besoins des investisseurs pour chaque zone», a indiqué Moulay Hafid Elalamy devant les députés, avant d'ajouter que «la nouvelle proposition du ministère consiste à soutenir la location et ensuite de procéder via un fonds d'aide aux investisseurs» pour résoudre la problématique des prix. Les données fournies aux députés montrent que 1.000 ha seront accessibles à la loca-

tion durant les années à venir, et se répartissent essentiellement au sein des régions névralgiques pour la mise en œuvre du Plan d'accélération industrielle. Le ministre du Commerce et de l'industrie a reconnu que «les prix restent très importants», en matière d'attractivité des zones industrielles, en attendant que la formule de la location puisse mettre un terme à l'attente qui a marqué le comportement des investisseurs industriels pour opérer dans des zones aménagées. La gestion reste la principale question à ap-

profondir avec une multitude d'entraves qui se dressent encore devant les opérateurs. En plus du caractère facultatif des cotisations dans les rangs des collectifs des associations qui se chargent de la gestion des zones, les opérateurs demandent un accompagnement efficace pour la durabilité des actions destinées à l'amélioration des services au sein des zones industrielles. Si l'accès au foncier reste assuré soit par la cession ou par la location, la gestion dépend essentiellement du volet réglementaire, mais aussi de l'implication des collectivités territoriales à la concrétisation des objectifs planifiés au niveau du ministère.

PAR YOUNÈS BENNAJAH